
COMMUNE DE CARREPUIS

Réf. 20/06/18

Registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 18 juin 2020 à 19h00

Date de la convocation : 11 juin 2020

Nombre de Membres

En exercice : 11

Présents : 10

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Joël KELLER, Maire.

Présents : Frédéric BRIET, Jean COSTA VIEIRA, Jean-Jacques FATOUS, Nicolas GARCIA, France MATHIEU, Jennifer FOUBLIN, Aurore CAMARA, Gérard LEVERT, Christine VIEIRA DOS SANTOS

Absent(es) excusé(es) : Leslie VALCK

Secrétaire de séance : France MATHIEU

La séance n°200618 est ouverte 19h00

Délibération n°200618-01 : Fiscalité directe locale

Monsieur le Maire indique au conseil municipal les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des trois taxes directes locales, à savoir la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Après analyse des différents documents financiers, Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter taux de ces quatre taxes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de voter les taux suivants de fiscalité locale pour l'année 2020 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties 7,90 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 23,67 %
- C.F.E. 18,09 %

Produit fiscal attendu : 28 809 €

Délibération n°200618-02 : Budget Primitif

Après lecture des différents articles, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2020 de la commune équilibré en recettes et dépenses à la somme de 535 411.59 € en section de fonctionnement et à la somme de 422 293.50 € en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- D'approuver le budget primitif 2020

Délibération n°200618-03 : Budget Primitif du R.P.I. de CARREPUIS

Après lecture des différents articles, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2020 du R.P.I. de CARREPUIS équilibré en recettes et dépenses à la somme de 98 000.00 € en section de fonctionnement et à la somme de 0.00 € en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- D'approuver le budget primitif du R.P.I. de Carrépuis 2020

La séance n°200618 est close

Fin de séance à 21h30